



République Française
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de LOCHES
Canton d'AMBOISE

Arrêté de circulation 2024.24
portant modification ponctuelle des conditions de
circulation rue Honoré de Balzac
Entreprise ATS Ballan Miré

le Maire

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L2213-1 ;
- le code de la route ;
- le code de la voirie routière ;
- la demande d'arrêté de police de circulation déposée le 25 avril 2024 via SOGELINK par Monsieur Frédéric DESNEUX, pour le compte de l'entreprise APPLICATION TRAVAUX SPECIAUX - ATS sise 4 impasse de la Briaudière – Parc technologique de la Chataigneraiie - 37510 Ballan Miré – contact.travaux@ats-centre.fr - 0247800800

Considérant

- que les travaux de réparation, suite à accident, du pont situé face au Moulin du Bourg sur la RD80 (travaux de terrassement, maçonnerie et réparation par béton) nécessitent, au droit du chantier, une réglementation de la circulation pour des raisons de sécurité ;
- que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation, via alternat.

ARRÊTE

- ARTICLE 1** A compter du 10 juin 2024 et pour une durée maximale estimée de 30 jours calendaires, l'entreprise ATS sus-visée sera autorisée à stationner ses véhicules, engins de chantier et matériels sur le domaine public communal et à empiéter sur la chaussée afin de réaliser les travaux de réparation sus-visés.
- ARTICLE 2** La circulation des véhicules autres que ceux nécessaires à la réalisation desdits travaux à proximité du chantier sera réglée en alternat par feux tricolores.
- ARTICLE 3** Pendant la durée des travaux, aucun **stationnement** ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté les véhicules affectés au chantier.
- ARTICLE 4** Le chantier devra être signalé jour et nuit pour assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route. La **signalisation** sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose, la maintenance et la dépose de la signalisation (panneau travaux, rubalise, feux, dispositif clignotant) seront assurées par les soins de l'entreprise ATS.

1 / 2

Mairie 1, rue Nationale

02 47 57 27 06

<https://www.souvignydetouraine.fr>

Secrétariat ouvert au public les mercredis, jeudis et vendredis 16 h / 18 h - Les Elus reçoivent sur rendez-vous

37530 SOUVIGNY-DE-TOURAINES

mairie@souvignydetouraine.fr

rejoignez-nous sur notre page Facebook

ARTICLE 5

Sauf circonstance exceptionnelle relevant de l'extrême urgence, **les travaux ne seront effectués qu'aux jours et heures autorisés par arrêté préfectoral**, à savoir : les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Pas de travaux les dimanches ni les jours fériés.

ARTICLE 6

L'entreprise ATS sera tenue pour responsable des nuisances engendrées pour les riverains par les travaux et en cas d'accidents pouvant survenir du fait des travaux ou à leur occasion.

ARTICLE 7

Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise ATS devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention. En cas de travaux présentant un caractère de dangerosité pour la circulation ou les usagers du domaine public, les opérations de réhabilitation seront opérées sous le contrôle du Maire.

ARTICLE 8

La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.

ARTICLE 9

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication

ARTICLE 10

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Amboise; Madame la secrétaire de mairie de la commune de Souvigny-de-Touraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- à l'entreprise ATS
- au Service Territorial d'Aménagement du Nord-Est d'Amboise-Bléré.

Fait à Souvigny-de-Touraine,
le 26 avril 2024

Le Maire,
Frédéric SAROUILLE





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802631711



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : TRAVAUX Prénom : Contact
Dénomination : APPLICATION TRAVAUX SPECIAU Représenté par :
Adresse Numéro : 4 IMPAS Extension : Nom de la voie : PARC TECHNOLOGIQUE DE LA
CHATAIGNERAIE null
Code postal 3 7 5 1 0 Localité : BALLAN MIRE Pays : France
Téléphone 0 2 4 7 8 0 0 8 0 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : contact.travaux@ats-centre.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D80
Code postal 3 7 5 3 0 Localité : SOUVIGNY DE TOURAINÉ

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réparations pont suite accident : terrassements, maçonnerie, réparation béton
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ : E539397
Date prévue de début des travaux : 1 0 0 6 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 1 0 0 6 2 0 2 4
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : BALLAN MIRE

Le : 2 5 0 4 2 0 2 4

Nom : DESNEUX Prénom : Frédéric Qualité :



APPLICATION TRAVAUX SPECIAUX ATS
Contact TRAVAUX
4 IMPASSE PARC TECHNOLOGIQUE DE LA
CHATAIGNERAIE
37510 BALLAN MIRE
Tél. : 0247800800
Courriel : contact.travaux@ats-centre.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE : Voirie, Eclairage et
Eau
HOTEL DE VILLE
37530 SOUVIGNY DE TOURAINE

Le 25/04/2024

Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de SOUVIGNY DE TOURAINE.

Veillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Réparations pont suite accident : terrassements, maçonnerie, réparation béton

Emplacement : Rue Balzac - RD80 - Pont 37530 SOUVIGNY DE TOURAINE

Début du chantier : 10/06/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une CONJOINTE sous la référence 2024042501460D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

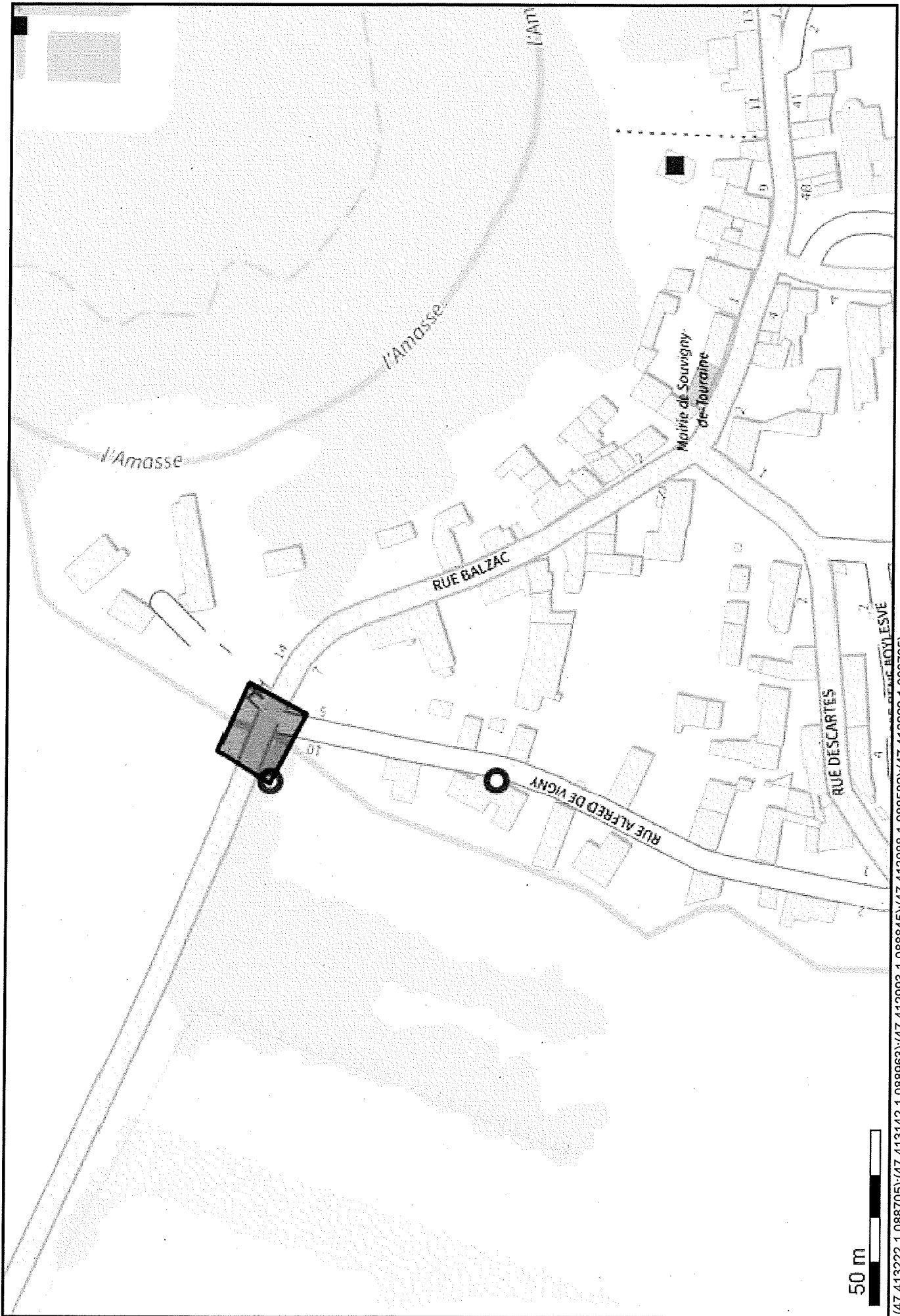
www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Frédéric DESNEUX

 Sogelink



50 m

(47.413222 1.088705);(47.413142 1.088963);(47.412993 1.088845);(47.413088 1.088582);(47.413222 1.088705);

